

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2014

Présents : MM. GADOUX Maire, Mme GIRY, SAINT-ANDRE, Mme LEBREF, QUÉNIN, Adjoints, CEKIÇ, Mme CHEVALÉRIAS, RANC, Mme DOURIS, GAILLARD, Mme UGUR, LEVIGNE, Mme ROCHE, DALLIÈRE, Mme PERUFEL, GOUTTE, Mme CHAVES, GACON

Excusée : Mme PEREIRA.

Emmanuelle CHEVALÉRIAS est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la réunion du 16 avril 2014 est adopté sans remarque à l'unanimité.

FINANCES

VOTE DE SUBVENTIONS

Lors du vote du budget les 12 et 19 mars dernier, il n'a été proposé qu'une enveloppe globale pour le vote des subventions, car la future commission communale devait étudier cette question.

Cependant, le Maire propose de voter quelques subventions particulières. Il s'agit des subventions :

- au CCAS : 5 000 €,
- au Comité des œuvres sociales de la commune : 5 000 €,
- à la coopérative scolaire : 5 000 €,
- et au foyer-logement pour le versement au CNAS (Comité national des œuvres sociales) : 1 000 €.

Fixation d'un tarif :

Le prix de location des tables pour le salon « Au fil des lames » est fixé à 60 € à partir de 2014.

Ces deux décisions sont adoptées à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VRD RUES DE BONNEFOND ET DE L'ÉGLISE

Ce point est ajourné.

QUESTIONS DIVERSES

CCAS - ÉLECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal et ne peut être supérieur à 8 membres élus et 8 membres nommés, en plus du maire qui en est le président. Ils le sont pour la durée du mandat.

Les membres élus sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur la liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Après avoir consulté les associations pouvant faire partie du conseil d'administration, le Maire a nommé quatre personnes : Mmes Claire CASTILLO (Secours populaire), Colette MOIGNOUX (Secours catholique), Claude ESPINASSE (UDAF) et M. Pierre VACHON (Club Chez nous) sont proposées.

En conséquence, le conseil municipal doit élire quatre membres du conseil municipal.

Deux listes sont candidates.

Liste 1

Aline LEBREF
Ilknur Funda UGUR
Florence DOURIS
Emmanuelle CHEVALÉRIAS

Liste 2

Jean-Claude GOUTTE
Annie PÉRUFEL
Gisèle CHAVES

A l'issue du dépouillement des 18 votes constatés, la liste 1 obtient 15 voix et la liste 2, 3 voix. Trois sièges sont attribués à la liste 1 et un siège est attribué à la liste 2 selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Mmes Aline LEBREF, Ilknur Funda UGUR, Florence DOURIS et M. Jean-Claude GOUTTE sont donc élus membres du conseil d'administration du CCAS.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts directs, dans chaque commune doit être institué une commission communale des impôts directs, présidée par le maire.

Pour La Monnerie-Le Montel, elle doit être composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal propose une liste comportant le double de noms pour les commissaires titulaires et également le double de noms pour les commissaires suppléants. Le directeur régional des finances publiques choisit les commissaires titulaires et suppléants dans ces listes.

Commissaires titulaires

Mme CHOSSON Micheline - 26, rue du Chambon

M. DOURIS Jean Louis - 7, rue de la Fraternité

M. DUCHAMP Serge - 1, rue de la Barrière

Mme DUMAS Yvonne - 16, route de Grandsaigne

M. CHASTAGNIER Jean-Paul - 4, Les Ris

M. BOSTANCI Nuri - 33, rue de la Gare

M. BIZET Patrice - 10, rue de la Mairie

M. BOUTERIGE Guy - 9, Le Pommier

M. CHAZEAU Rolland - 2, rue de la Coutellerie

M. ISSARD Robert - 23, rue de la Mairie

M. GENEST Louis - 1, rue des Artisans

M. GONON Eugène - Bel Air 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle - Propriétaire demeurant hors de la commune.

Commissaires suppléants

M. MARCOUX Noël - 7, Le Pommier

M. MICHAUT Fabien - 18, rue de la Mairie

M. MILÉSI Hervé - 15, rue de la Cité

M. POUZET Antoine - 5, rue des Émouleurs

M. RANC Joël - 22, rue de la Gare

M. SUR Cengiz - 27, rue de Chantelauze

M. VIER Raymond - 37, rue du 11 Novembre

Mme ROUVIDANT Céline – 1, lotissement de Chazeau

M. MAGE Claude – 6, rue des Vignes

M. LARQUETOUX Christian – 9, Le Suchet

M. ESPINASSE Gérard – 1, rue du Parc

Mme DEMANGE Maryvonne - Faydit 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle - Propriétaire demeurant hors de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la composition des listes.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

- **Tirage au sort des jurés d'Assises**

Sont tirés au sort :

→ SMOLEN Jérôme

→ CHAMBON Clément

→ CARDOSO Loïc

→ BOUILLER Frédéric

→ COMBRONDE Nicolas

→ CHAUDSAIGNE Jacqueline

- **CCMT – désignation des membres des commissions**

- économie : Marie-France GIRY, Christophe RANC, Eric GAILLARD, Annie PÉRUFEL

- tourisme : Daniel QUÉNIN

- environnement – boisement : Michel LÉVIGNE

- culture – patrimoine : Aline LEBREF, Jean-Claude GOUTTE

- habitat : Gérard SAINT-ANDRÉ, Gisèle CHAVES

- agriculture : néant
- assainissement : néant
- centres-bourg : Marie-France GIRY, Jean Louis GADOUX, Daniel QUÉNIN, Marc DALLIÈRE
- sociale : Annie PÉRUFEL, Jean-Claude GOUTTE, Gisèle CHAVES, Ilknur Funda UGUR
- enfance jeunesse : Aline LEBREF, Olcay CEKIC
- **comptes-rendus des commissions** : les comptes-rendus écrits sont à la disposition de chaque conseiller en mairie
- pour les travaux : Daniel QUÉNIN (détail ?)
- pour le social – culturel : Aline LEBREF (détail réunions de quartier ?)
- **Syndicat d'assainissement** : le bureau est élu. La présidence est attribuée au Maire de La Monnerie-Le Montel, vice-président : D QUÉNIN
- **Prochain conseil municipal** : le 4 juin 2014 à 19h30
- **tour de garde pour les élections européennes** du 25 mai
- **salon coutelier « Au fil des Lames »** : Jean-Claude GOUTTE voudrait pouvoir commander les fournitures rapidement

La séance est levée à 20 h 30